



Avocat -- Secret professionnel

Par **fgd340**, le **08/06/2015** à **10:21**

Bonjour,

Je suis en indivision avec ma sœur. Son avocat m'a écrit et je veux bien répondre à ses questions.

Cependant je ne voudrais pas que certaines informations que je vais lui donner soient communiquées à ma sœur.

L'avocat est-il soumis dans ce cas au Secret Professionnel vis-à-vis de sa cliente?

Merci pour vos réponses.

Par **NOSZI**, le **09/06/2015** à **17:56**

Bonjour,

Les correspondances entre un avocat et son client sont en principe confidentielles. En revanche, les correspondances entre l'avocat de votre sœur et vous ne le sont pas et pourront donc être communiquées par l'avocat à votre sœur, mais également être utilisées comme preuves dans le cadre d'un litige éventuel.

Cordialement,

Par **fgd340**, le **09/06/2015** à **18:35**

Merci pour l'info.
Bonne fin de journée.